

ARRABLOY

Défusion de la ville de Gien

La pétition du retour à l'autonomie déposée en préfecture

Le processus est ainsi engagé mais doit encore franchir plusieurs étapes. Un long parcours qui pourrait être simplifié si l'amendement du sénateur Jean-Pierre Sueur était voté.

La réunion publique de fin mars dernier pour lancer le processus de défusion de la ville de Gien n'a pas tardé à porter ses fruits. En effet, la maire déléguée d'Arrabloy, Monique Bosset, a rapidement obtenu le nombre de signataires suffisant (soit plus de 144 personnes représentant un tiers des électeurs inscrits) pour la pétition qui demande le retour à l'autonomie de la commune d'Arrabloy, associée à celle de Gien depuis 1973. Une pétition qui a été remise par Mme Bosset le mercredi 5 mai en préfecture, au secrétaire général adjoint Victor Devouge.

Ce dépôt constitue le premier acte des démarches qu'il faut accomplir pour parvenir à cette indépendance que semblent souhaiter en bonne majorité les arrablaysiens. Mme Bosset n'a pas fait du porte à porte assure-t-elle, ils sont venus d'eux-mêmes pour exprimer cette volonté « qui n'est pas celle de l'isolement, mais simplement d'une existence autonome où la population et les élus retrouvent ce lien qu'ils ont perdu ». Rappelons également que le fait d'être une commune associée ne permet pas aux élus d'Arrabloy de siéger au sein d'une intercommunalité, en l'occurrence la communauté des communes giennaises. C'est d'ailleurs la goutte d'eau qui avait fait déborder le vase et poussé Monique Bosset et son équipe à réenclencher le processus de défusion dont ne veut pas entendre parler le maire de Gien.



Monique Bosset remet la pétition au secrétaire général-adjoint de la préfecture, Victor Devouge

Un processus qui est en tous cas sur les rails aujourd'hui, mais qui aura encore beaucoup d'étapes à franchir, la prochaine étant fixée dans un an avec la confirmation d'une réelle volonté de défusion de la part de la population local. Entre temps, l'équipe en place pourra plancher sur une analyse comparative et chiffrée de la situation du village avec ou sans Gien, comme l'avaient demandée lors de la réunion certains habitants plutôt réfractaires. Tout cela devra

ensuite être visé par les services de la préfecture qui donnera, ou non, son feu vert. Un long parcours qui pourrait être cependant raccourci si l'amendement du sénateur Jean-Pierre Sueur, visant à faciliter la défusion des communes associées dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, aboutissait. A suivre...